

TRANSPORTS: La SNCF va dédommager les usagers à la suite des grèves en Nouvelle-Aquitaine

La [SNCF](#) va dédommager les usagers abonnés à hauteur de 30% à la rentrée prochaine. Ce dédommagement intervient à la suite des mouvements sociaux qui avaient paralysé les lignes de TER en Nouvelle-Aquitaine. le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a indiqué que Renaud Lagrave, vice-président de la collectivité en charge des infrastructures, des transports et des mobilités, était intervenu auprès de SNCF Mobilités afin de prendre ses responsabilités et de dédommager les usagers.